

Commentaire reçu

Modification réglementaire - Règlement numéro 350-111

Commentaire

Daniel Malenfant

Bonjour à vous tous,

Tout un projet de règlement « omnibus » que le 350-111. Vous changez des choses un peu partout, dans un même règlement. Est-ce une manière déguisée de passer en douce des règlements qui ne passeraient pas autrement? Je me pose la question, j'espère que non. Mais je ne sais pas ce que la Ville a contre les gens du Centre-Ville mais, SVP, laissez-les un peu tranquille. Ils sont déjà soumis au PIIA-3 (que la Ville ne respecte pas elle-même), par des règlements sur les bâtiments construits avant et après 1925 (règlement 350, chapitre 20.3 et 20.4 respectivement) ainsi que sur l'affichage dans les vitrines (règlement 350, chapitre 20.5). Vous savez très bien que +90% les nouveaux immeubles du Centre-Ville ne pourront pas répondre au nouveau critère de 1 place de stationnement hors-rue par logement, car les terrains sont trop petits. Pour ce faire, cela les obligera à devoir regrouper leurs terrains et construire un immeuble plus gros qu'ils n'en auront les moyens. Ils devront vendre et quitter le Centre-Ville. En conséquence, il n'y aura plus de petit propriétaire au Centre-Ville car cela prend beaucoup de moyen financier pour acheter ses voisins, démolir et reconstruire en neuf. Si c'est le cas, dites-le ouvertement. Ou bien ils quittent le Centre-Ville, ou bien ils demandent une dérogation mineure (avec frais bien entendu) pour s'exclure de cette nouvelle réglementation. Encore une manière, par la Ville, de soutirer de l'argent aux citoyens. En plus d'une case de stationnement hors-rue par logement, il y a une autre clause du règlement 350-111 qui ne pourra être applicable pour 90% des terrains du Centre-Ville, soit : assujettir toute nouvelle construction au centre-ville aux dispositions relatives au stationnement hors-rue (règlement 350, chapitre 19). Entre autres, les points: . 19.7.1.4 . 19.7.1.6 . 19.7.2.1 . 19.7.3.1 . 19.7.6 . nombre de place pour restaurant/bar (=1 case par 4 sièges) . lave-auto à la main (=2 case par poste de lavage) . garderie (=1 case par 50m carrés) . lieux de cultes (=1 case par 4 sièges) . et j'en passe... SVP, arrêtez d'étouffer le Centre-Ville. Au lieu de cela, donnez-lui plutôt les moyens de se régénérer en respectant le caractère historique que l'on veut lui donner.